

FLASH InFO

DES PRÉCISIONS SUR LA PAIE DU MOIS D'AVRIL

Les services des Ressources Humaines de Lille viennent de nous communiquer les modalités du versement des salaires pour le mois d'Avril :



Compte-tenu de la situation exceptionnelle, le versement (pour les personnels de surveillance en particulier) **se fera en deux temps :**

- Versement du salaire de base, PSS incluse, le 28 avril 2020.
- À partir du 30 avril 2020, versement d'un forfait / provision pour le paiement des heures supplémentaires, primes de nuits, de dimanches et de jours fériés, etc, effectivement réalisés en février...

Nous tenons de nouveau, **à remercier les personnels mobilisés dans l'ombre** qui vont permettre à l'ensemble des agents de bénéficier de leur juste rémunération à la fin du mois.

En cas d'anomalies, nous restons à votre entière disposition.

A Lille, le 21 avril 2020,
L'UISP-FO des Hauts-de-France